



## Partie civile tardive audience crpc

Par **tboitte57**, le **29/04/2016** à **12:45**

audience crpc pour des pv sncf , celle ci s'est portée partie civile le matin même de l'audience par fax , l'avocat pas prévenu (aucune réaction de celle ci tout au long de la procédure) pas présent dans les réquisitions du procureur qui n'a rien signalé la présidente a manifestement appris la nouvelle en fin d'audience lorsque le prévenu a demandé comment solder la somme due à la SNCF et que la greffière a découvert dans le dossier  
ce qui fait : 105h tig + 1040€ dommages et intérêts et aucune réponse sur la somme due pour la dette sncf(1040€ également) le prévenu n'a donc pas pu prendre sa décision en toute connaissance de cause  
quels conseils en sachant que le délais d'appel court du 28/04/2016